

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 16 septembre 2025.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-290-48

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 AFIN :

- D'autoriser l'usage P1-03-03 (centre multifonctionnel, culturel ou communautaire) dans la zone C-203

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : boucherville.ca/avispublics (Règlement 2025-290-48).

Ce règlement est entré en vigueur le 25 mars 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de Longueuil.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 1^{er} jour d'avril 2026

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière